



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2024_01_03

Date de convocation du conseil : 5 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme PIVETEAU Béatrice a donné pouvoir à Mme LACOUR Isabelle
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

**Objet : Autorisations
Budgétaires Spéciales du
Budget Principal de la
commune**

Absents :

M. VIGIER Pascal

Secrétaire de séance : Madame GODREAU Sandrine

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE, 1^{ère} Adjointe en charge des Finances rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, qu'en application de l'article L.1612- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Mme Christine VALEAU-LABROUSSE explique par ailleurs que la commune de Montmoreau est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'assemblée délibérante, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ni ceux inscrits en Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice antérieur.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits, tels qu'exposés dans le tableau ci-dessous :

Chapitre ou opération	BP 2023	DM 2023	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Op 103 Place St Amant	813 240,00 €		813 240,00 €	203 310,00 €
Op 107 – Mairie St Amant	10 912,00 €		10 912,00 €	2 728,00 €
Op 269 Voirie	67 700,00 €	1 632,00 €	69 332,00 €	17 333,00 €
Op 368 Outillage	12 298,29 €	8 850,00 €	3 448,29 €	862,07 €
Op 373 Equipements div	9 660,00 €	2 464,00 €	12 124,00 €	3 031,00 €

AR Prefecture

016-200063105-20240110-D2024_01_03-DE
Reçu le 11/01/2024

Chapitre ou opération	BP 2023	DM 2023	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Op 383 Eglise	74 000,00 €		74 000,00 €	18 500,00 €
Op 396 Matériel Outillages	14 546,00 €		14 546,00 €	3 636,50 €
Op 397 Panneaux signal	20 600,00 €	440,00 €	21 040,00 €	5 260,00 €
Op 401 SDF Montmoreau	46 520,00 €	923,00 €	47 443,00 €	11 860,75 €
Op 404 Atelier	82 040,00 €		82 040,00 €	20 510,00 €
Op 406 Mairie Montmoreau	93 739,00 €		93 739,00 €	23 434,75 €
Op 407 Tennis	720 068,40 €		720 068,40 €	180 017,10 €
Op 408 Voie Verte	469 005,00 €		469 005,00 €	117 251,25 €
Op 409 Parcours Sportif	26 880,00 €		26 880,00 €	6 720,00 €
Op 411 Aire couverte	835 200,00 €		835 200,00 €	208 800,00 €
				823 254,42 €

Aussi, au regard de ces éléments, Mme Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'ouverture des crédits d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater et titrer toute écriture comptable en section d'investissement, dans la limite des crédits ouverts ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

Vu l'exposé de Mme Christine VALEAU-LABROUSSE,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions de Mme Christine VALEAU-LABROUSSE, 1^{ère} adjointe en charge des Finances.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 10/01/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 11/01/2024

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

